



ASSOCIATION POUR LE MANAGEMENT
DE LA RÉCLAMATION CLIENT

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

- > La qualité de membre adhérent est accordée à toute personne physique ou morale, ayant un intérêt professionnel pour le management des réclamations clients, et agréée par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.
- > Chaque adhérent accepte la publication des renseignements le concernant et inscrits dans le cadre ci-dessous (cf. article 6 statuts AMARC).
- > Les prestataires de services sont les bienvenus à l'AMARC, sous réserve de ne faire aucun démarchage commercial actif (cf. article 6 statuts). Leur adhésion est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de l'AMARC.

VOS COORDONNÉES

☐ ENTREPRISE :

☐ Adresse :

☐ Privé

☐ Public

☐ Secteur d'activité :

☐ Effectif :

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION :

Par courrier :
AMARC, 67 rue de Chabrol
75010 PARIS

Ou par email :
contact@amarc.asso.fr

 **CONTACT : 01 48 24 52 97**

Comment avez-vous connu l'AMARC (bouche à oreille, sites internet, twitter, LinkedIn...) ?



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous adresser au siège de l'association.

☐ **ADHÉRENTS** L'adhésion est prévue pour 2 personnes d'une même entreprise/établissement, nominativement désignées ci-dessous.

1. Mme/Mr NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

Téléphone.....Portable.....Email :

Twitter : @

2. Mme/Mr NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

Téléphone.....Portable.....Email :

Twitter : @

L'adhésion est prévue pour 2 personnes d'une même entreprise/établissement, nominativement désignées ci-dessus.

Elle comprend :

- > La participation aux conventions, aux Clubs métiers, pépites cafés et aux groupes de travail
- > Le bulletin de liaison (électronique)
- > L'accès à l'espace adhérent sur le site Internet (annuaire des adhérents, bulletins de liaison, groupes de travail, administration, Université, bonnes pratiques...)
- > Des tarifs préférentiels sur les formations proposées par l'AMARC
- > La participation à l'AG annuelle

**Tarif => 100 € HT pour la fin de l'exercice 2025, tarif valable pour la participation des 2 personnes désignées ci-dessus.
La cotisation pour une année pleine est de 900 € HT.**

Une adhésion en tant que partenaire est prévue dans les statuts de l'association : nous contacter pour en connaître les modalités.

Vous accordez à l'AMARC, ses représentants et toute personne agissant avec l'autorisation de l'association, la permission irrévocable de publier sur le site internet de l'association et les autres supports de communication, toutes les photographies ou vidéos prises de vous dans le cadre des activités de l'association et ce durant la période de votre adhésion, quels que soient le lieu et l'horaire.

Précisez vos centres d'intérêts et vos attentes :

FACTURATION

☐ **PRECISIONS DE FACTURATION :**

☐ Numéro SIRET :

☐ Adresse Facturation et/ou site facturation (si différentes) :

☐ Mail d'envoi de facturation / Process de facturation :

☐ **Besoin devis ?** OUI / NON

☐ **Je souhaite souscrire une adhésion à l'AMARC** pour mon entreprise pour la fin de l'exercice 2025 (échéance au 31 décembre 2025).
Montant de l'adhésion pour 2 personnes : 100 € HT, soit 120 € TTC. La cotisation pour une année pleine est de 900 € HT.

☐ J'ai pris connaissance des statuts de l'association AMARC (disponibles sur le site internet). Je m'engage à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de cette association et à ne pas communiquer les codes qui me seront adressés pour accéder à l'intranet du site AMARC.

IMPORTANT : Pour simplifier votre renouvellement d'adhésion, l'AMARC applique une ré-adhésion tacite.

> Si vous ne souhaitez pas reconduire votre adhésion pour l'exercice suivant, il vous suffira simplement d'en informer la délégation générale avant le 30 janvier de l'exercice concerné.

☐ **J'adresse ce jour un chèque à l'ordre de l'AMARC.**

☐ **Je souhaite payer à réception de facture.**

DATE et SIGNATURE et cachet de l'entreprise

Nos coordonnées bancaires : HSBC FR BBC INSTITUTIONNELS,
IBAN : FR76 3005 6006 4306 4332 4273 331, BIC : CCFRFRPP